

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3130

20 décembre 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Acti- ve S.A.	150225	Exklusiv Portfolio SICAV	150199
Accel S.A.	150226	Feltex SA	150239
Active Logistic Systems S.A.	150225	Financière du Benelux S.A.	150225
A.C.T. S.A.	150200	Finstone S.à r.l.	150236
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.	150226	FTF Galleon S.A.	150197
Alternative Leaders Investissements S.A.	150221	G&G Express S.à r.l.	150240
AMS S.à r.l.	150234	Heart (Luxembourg) S.à r.l.	150197
Banaras S.A., SPF	150234	iKe Consulting S.à r.l.	150221
Becastiën S.A.	150234	Immocare S.A.	150219
Belval Plaza II S.à r.l.	150201	Intelsat S.A.	150205
Biotoscana Investments S.à r.l.	150227	Lais S.à r.l.	150222
Black Fox S.A.	150235	Logilux S.A.	150217
Bormida Holding S.A.	150221	Magellan Equity Investments S.à r.l.	150207
BV Acquisitions Parent S.à r.l.	150227	Mariecristel	150200
Capitalis Fund Management S.à r.l.	150235	Mellon International Holdings S.à r.l.	150197
Cima International Services S.A.	150238	New Luxcompta s.à r.l.	150222
Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l.	150194	N.R.C. Investor Protection S.à r.l.	150204
ColInvest International S.à r.l.	150239	Oakmead S.A.	150214
Colisa S.A.	150239	PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l.	150209
ComCo S.A.	150226	pgadvisorygroup S.A., SPF	150221
COMPLEX International GmbH	150235	PhotoTechLuxco 2 S.A.	150214
Coralis S.A.	150210	Raphael Paysages	150203
Cyril HoldCo S.à r.l.	150206	Satine International S.A.	150207
Dlux Holdco S.à r.l.	150235	ShweDagon Investissements S.A.	150205
DSV HoldCo S.à r.l.	150239	Sig Monde Investment S.A.	150200
East-West Trade S.à r.l.	150240	Sig Monde Investment S.A.	150208
eProseed Europe	150200	Stigmon S.A.	150217
Eurofins GSC LUX	150208	ULMH S.à r.l.	150217
Eurofins LUX	150208	Union & Will S.A.	150216
		Universal Corporation Holding S.A.	150220
		Wright Investments S.A.	150240

Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.000.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Kathryn O'Sullivan, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of the shareholder of Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at L-5365 Munsbach, 6 rue Gabriel Lippmann, Bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.000 (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 10 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2527 dated 19 October 2011 (the «Notarial Deed»). The articles of incorporation of the Company have not been yet amended.

By virtue of a power of attorney given on 5 August 2011,

The said power of attorney remaining annexed to the Notarial Deed.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record that in the Notarial Deed registered at Redange/Attert on 11 August 2011, Relation: RED/2011/1736, filed with the Register of commerce and companies on 22 August 2011 under reference L110136681, appears clerical mistakes at the description of the Sole Shareholder in the English version and in the French version:

- on page 1 (English version) of the Notarial Deed:

Should have been read:

"THERE APPEARED:

- Cleantech Europe II (A) LP, an English Limited Partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, United Kingdom, duly represented by Cleantech GP II Limited, a United Kingdom limited company with address at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom, registered at the UK Registry under number 6652576 in its capacity as general partner;

- Cleantech Europe II (B) LP, a English Limited Partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, United Kingdom, duly represented by Cleantech GP II Limited, a United Kingdom limited company with address at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom, registered at the UK Registry under number 6652576 in its capacity as general partner."

- on page 5 (English version) of the Notarial Deed:

Should have been read:

"Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed in cash for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (EUR)
Cleantech Europe II (A) LP	10,644	10,644
Cleantech Europe II (B) LP	1,856	1,856
Total:	12,500	12,500

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary."

- on page 6 (French version) of the Notarial Deed:

Should have been read:

"A COMPARU:

- Cleantech Europe II (A) LP, une société (Limited Partnership) régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, United Kingdom, représentée par Cleantech GP II Limited, une société (limited company) régie par le droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 140, Brompton Road, Londres SW 3 1HY, Royaume Uni, inscrite au «UK Registry» sous le numéro 6652576, agissant en sa qualité general partner;

- Cleantech Europe II (B) LP, une société (Limited Partnership) régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, United Kingdom, représentée par Cleantech GP II Limited, une société (limited company) régie par le droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 140, Brompton Road, Londres SW 3 1HY, Royaume Uni, inscrite au «UK Registry» sous le numéro 6652576, agissant en sa qualité general partner."

- on page 11 (French version) of the Notarial Deed:

Should have been read:

"Souscription et libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (CHF)
Cleantech Europe II (A) LP	10,644	10,644
Cleantech Europe II (B) LP	1,856	1,856
Total:	12,500	12,500

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Kathryn O'Sullivan, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé de Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6 rue Gabriel Lippmann, Bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.000 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2527 du 19 octobre 2011 (l' «Acte Notarié»). Les statuts n'ont pas encore modifiés.

En vertu d'une procuration donnée le 5 août 2011, Ladite procuration est restée annexée à l'Acte Notarié.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter que dans l'Acte Notarié enregistré à Redange/Attert, le 11 août 2011, Relation: RED/2011/1736, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 22 août 2011 sous la référence L110136681, des erreurs de plume se sont glissées dans la version française et anglaise au niveau de la description de l'associé unique.

- à la page 1 (version anglaise) de l'Acte Notarié:

Il aurait fallu indiquer:

"THERE APPEARED:

- Cleantech Europe II (A) LP, an English Limited Partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, UK, duly represented by Cleantech GP II Limited, a UK limited company with address at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom, registered at the UK Registry under number 6652576 in its capacity as general partner;

- Cleantech Europe II (B) LP, a English Limited Partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, UK, duly represented by Cleantech GP

II Limited, a UK limited company with address at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom, registered at the UK Registry under number 6652576 in its capacity as general partner."

- à la page 5 (version anglaise) de l'Acte Notarié:

Il aurait fallu indiquer:

"Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed in cash for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (EUR)
Cleantech Europe II (A) LP	10,644	10,644
Cleantech Europe II (B) LP	1,856	1,856
Total:	12,500	12,500

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary."

- à la page 6 (version française) de l'Acte Notarié:

Il aurait fallu indiquer:

"A COMPARU:

- Cleantech Europe II (A) LP, une société (Limited Partnership) régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, United Kingdom, représentée par Cleantech GP II Limited, une société (limited company) régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 140, Brompton Road, Londres SW 3 1HY, Royaume Uni, inscrite au «UK Registry» sous le numéro 6652576, agissant en sa qualité general partner;

- Cleantech Europe II (B) LP, une société (Limited Partnership) régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 140 Brompton Road, London, SW3 1HY, United Kingdom, représentée par Cleantech GP II Limited, une société (limited company) régie par le droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 140, Brompton Road, Londres SW 3 1HY, Royaume-Uni, inscrite au «UK Registry» sous le numéro 6652576, agissant en sa qualité general partner."

- à la page 11 (version française) de l'Acte Notarié:

Il aurait fallu indiquer:

"Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (CHF)
Cleantech Europe II (A) LP	10,644	10,644
Cleantech Europe II (B) LP	1,856	1,856
Total:	12,500	12,500

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. O'Sullivan, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 novembre 2011. Relation: RED/2011/2368. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157455/162.

(110183436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 234.701.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

Suite à la dissolution et liquidation par la réunion de toutes les actions en une seule main de l'associé unique de la Société, Neptune LLC, en date du 26 septembre 2011, toutes les parts sociales de la société ont été transférées à la Société MBC Investment Corporation, une corporation existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis dont le siège se trouve à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19 801 Wilmington, New Castle, enregistrée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 2126278.

Par conséquent, MBC Investment Corporation détient toutes les 2.347.015 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155400/18.

(110179641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Extrait des décisions concernant les administrateurs de la société

Le 10 novembre 2011, les Actionnaires de FTF Galleon S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Dariusz Krawczyk de son mandat d'Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société avec effet le 10 novembre 2011;

- de nommer Jaroslaw Grodzki, né le 21 décembre 1967 à Bialystok, Pologne, et résidant professionnellement au 36, Aleja Solidarnosci, 25-323 Kielce, Pologne en qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013

Le 10 novembre 2011, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Jaroslaw Grodzki, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société avec effet le 10 novembre 2011, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2013

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Isabelle Clinquart

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011155740/22.

(110181654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Heart (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.514.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 14 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Heart (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.514, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 July 2011 (number 1642, page 78805). The articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5 May 2011, published in the Mémorial C, dated 12 July 2011 (number 1546, page 74179).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,187,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred eighty-seven thousand and five hundred (1,187,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by "Al Global Investments S.à r.l.", prenamed. The total contribution amount of one million one hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) represented by one million and two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Heart (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.514, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 21 juillet 2011, numéro 1642, page 78805. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, du 12 juillet 2011, numéro 1546, page 74179.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.187.500,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-), par l'émission d'un million cent quatre vingt sept mille cinq cents (1.187.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par «AI Global Investments S.à r.l.», prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent quatre vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.187.500,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13840. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155762/103.

(110181494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

Auszug Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung der Exklusiv Portfolio SICAV vom 15. November 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Frank Endres, Vorsitzender

Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

Ralf Hammerl, Mitglied

Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15. November 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für Exklusiv Portfolio SICAV

Référence de publication: 2011155698/26.

(110181835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mariecristel, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011155401/11.

(110179749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

eProseed Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.487.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155522/9.

(110182147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Sig Monde Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.100.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 NOV. 2011.

Pour: SIG MONDE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011155419/15.

(110180077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

A.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.504.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 octobre 2011

1. La démission de l'administrateur Natalia Kornienkova, demeurant 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat.

2. Herbert Grossmann demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg est nommé administrateur. Le mandat de cet administrateur va jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2016.

3. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

4. La démission du commissaire LUX AUDIT REVISION s.à r.l. est acceptée avec effet immédiat.

5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme

C. POPPELAARS

Référence de publication: 2011155527/20.

(110181789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.602 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 18 September 2006, published in the Mémorial C, n°1909 on 11 October 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.547 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500. (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n° 2092 on 23 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.602 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papasideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, n°1909 le 11 octobre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.547 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2092 le 23 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

2 Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Papasideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2402. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157418/96.

(110183481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Raphael Paysages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5808 Fentange, 2, rue Jean-Baptiste Stiff.

R.C.S. Luxembourg B 164.655.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raphaël CAMILLETTI, paysagiste, né à Thionville (France) le 1^{er} juin 1982, demeurant à F-54680 Errouville, 25, rue Du Maréchal Lyautey.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Raphael Paysages".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation et l'exportation, le commerce de fleurs, plantes, d'articles de plein air, d'art de la table et de décoration, ainsi que la conception et l'aménagement d'espaces verts, les travaux de terrassements, les plantations, les pelouses, l'entretien de jardins et d'étangs.

La société pourra emprunter et se porter caution pour d'autres personnes physiques et morales.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés ou de l'associé unique.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par le(s) associé(s), qui fixe(nt) leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un décembre 2011.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces par le comparant Monsieur Raphaël CAMILLETTI, prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-5808 Fentange, 2, Rue Jean-Baptiste Stiff.

2. Le nombre de gérant est fixé à un (1):

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raphaël CAMILLETTI, prénommé.

Le gérant a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. CAMILLETTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50276. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157775/88.

(110183130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

N.R.C. Investor Protection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.053.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants, et ce avec effet immédiat:

Bernard Thuysbaert, 23 Smetslaan, B-3090 Overijse, Belgique

Fabrice Rémon, 22 rue Lalo, F-75116 Paris, France

Jean-Nicolas Caprasse, 9 Heilige Dominicuslaan, B-1950 Kraainem, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011155404/17.

(110179677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ShweDagon Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.420.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2011:

1. Les mandats des administrateurs (Messieurs Marco Fabio Pierini, Patrizio Ausilio et Carlo Schneider) arrivant à expiration lors de cette assemblée générale sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

2. The Clover S.A. (RC Lux: B 149.293), avec siège social à L-4963 Clémency Rue Haute No 8 a été nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 en remplacement de VO Consulting Lux S.A (RC Lux: B 61.459) dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour ShweDagon Investissements S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011155418/18.

(110180084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, en date du 28 octobre 2011, que les mandats en tant que membres du conseil d'administration, de Monsieur Raymond Svider; Monsieur Egon Durban, Monsieur David McGlade, Monsieur Justin Bateman, Monsieur David Roux et Monsieur Denis Villafranca ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Il résulte que KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, étant inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149133, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société a également décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 28 octobre 2011 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, en qualité de Président Directeur Général et Vice Président, né le 22 décembre 1960 dans le Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et secrétaire adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, en qualité de Directeur financier et Directeur Général, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

As a result of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company which were taken on 28th October 2011, the mandates of Mr Raymond Svider, Mr Egon Durban, Mr David McGlade, Mr Justin Bateman, Mr David Roux and Mr Denis Villafranca as members of the Board of Directors were renewed, their mandate being terminated during the Annual General Meeting ruling on the accounts of the Company for the financial year ending on 31st December 2011.

KPMG Luxembourg Sàrl having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number B149133, has been appointed as approved statutory auditor until the Annual General Meeting of Shareholders ruling on the Company's accounts for the financial year ending on 31st December 2011.

Furthermore, the Board of Directors of the Company decided to renew the mandate of the following persons as delegates in charge of the daily management (each acting in their capacity as stated hereafter) of the Company with effect from 28th October 2011, for a period ending upon the General Meeting approving the annual accounts of the Company as of 31st December 2011, each having an individual signing authority for any matter relating to the daily management of the Company:

- Raymond Svider, born on 27th August 1962 in Paris (France), residing at 667, Madison Avenue, NY 10 021 New York, USA;

- David McGlade, acting in his capacity of Chief Executive Officer and Vice President, born on 22nd December 1960 in New Mexico (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC USA;

- Phillip Spector, acting in his capacity of General Director, Legal Counsel and Deputy Secretary, born on 15th July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC, USA;

- Michael McDonnell, acting in his capacity of Chief Financial Officer and General Director, born on 11th January 1964 in New Jersey (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC, USA;

- Simon Van De Weg, acting in his capacity of Secretary, born on 27th April 1972 in Paget (Bermuda) and residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

To be published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11th November 2011.

On behalf of the Company

Signature

Référence de publication: 2011155376/64.

(110179925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Cyril HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cyril Holdco S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011155633/24.

(110181614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Satine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 novembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Directeur avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Philippe Leclercq avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Directeur avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Christopher Masek avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Grande-Bretagne, de son mandat de Directeur avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- Nomination de Mr Andrew Townend, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster (Place) WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- Nomination de Mr. James Yates, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster (Place) WC2E 7EN London, Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- Nomination de Mr Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat de Directeur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- Nomination de Mr Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat de Directeur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle "qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- Nomination de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2011157922/34.

(110182922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Magellan Equity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.904.158,75.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.076.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 4 novembre 2011 entre Llacolén S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.700, et Stichting Admmistratiekantoor Magellan, une fondation ("Stichting Administratiekantoor") organisée selon les lois des Pays-Bas, avec son siège social à Amsteldijk 166, Suite 1.17, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée sous le numéro 53885899, que 37.523.327 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1,25 euros ont été cédées avec effet au 4 novembre 2011 par Llacolén S.à r.l. à Stichting Administratiekantoor Magellan.

Suite à cette cession, l'associé unique de la Société est désormais Stichting Admmistratiekantoor Magellan, détenant la totalité des 37.523.327 parts sociales de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magellan Equity Investments S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011155914/22.

(110181866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Sig Monde Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.100.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 NOV. 2011.

Pour: SIG MONDE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011155420/15.

(110180078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.155.

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Eurofins Scientifc, société européenne de droit français, établie et ayant son siège social à F-44300 Nantes, rue Pierre Adolphe Bobierre, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 350 807 947,

ici représenté par Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant que seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Eurofins LUX", constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2353 du 16 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B121155.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins LUX" en "Eurofins GSC LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins GSC LUX".'

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L.Cozzani, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157052/39.

(110182200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.333.

Im Jahr zweitausendelf,

am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor Uns Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

„PATRIZIA WohnModul I SICAV-FIS“, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – spezialisierter Investmentfonds (Société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement spécialisé), gegründet in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ("R.C.S. Luxembourg") unter der Nummer B 163.282 (nachfolgend der "Fonds"),

ordnungsgemäß vertreten durch:

Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten und dem unterschreibenden Notar mit "ne varietur" gezeichnet wurde, und die dieser Urkunde beigelegt bleibt und zusammen mit ihr bei der Registrierungsbehörde eingereicht wird.

Diese Erschienenene ist alleinige Anteilshaberin an der Gesellschaft "PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 163.333, gegründet durch notarielle Urkunde von dem amtierenden Notar, am 30. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 2177 am 16. September 2011 (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die Erschienenene erklärt und bittet den Notar das Folgende aufzunehmen, dass:

I. Der Fonds ist alleiniger Anteilshaber aller einhundertfünftundzwanzig (125) ausgegebener Anteile an der Gesellschaft, sodass die Entscheidungen über die Tagesordnungspunkte gültig von ihm getroffenen werden können.

II. Über folgende Punkte sollen Beschlüsse gefasst werden:

- Änderung des Artikels 12 der Satzung der Gesellschaft, sodass er folgendermaßen lautet:

"Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift eines Mitglieds der Geschäftsführung rechtsgültig verpflichtet."

Somit wurde folgender Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt den bestehenden Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, sodass er wie in Punkt 1 der Tagesordnung genannt lautet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und es keine Wortmeldungen mehr gab, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, welcher vor dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. Oktober 2011. Relation: EAC/2011/14241. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156003/46.

(110181657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.722.

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «CORALIS S.A.» (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié, dressé le 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 729 du 14 mai 2002,

laquelle Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85 722, et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte de Maître Joseph Wagner notaire soussigné en date du 25 mai 2011 et publié au Mémorial numéro 1885 du 17 août 2011, page 90454.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de VINGT MILLIONS DE DOLLARS US (20'000'000.- USD) afin de le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.- USD) à un montant total de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (99'996'560.-USD) par voie de création et émission de cinq cent mille (500'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune, afin d'atteindre à la suite de cette augmentation de capital, un nombre total d'un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires ayant une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et sept cent cinquante mille (750'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

2. D'accepter la souscription et la libération intégrale en numéraire des cinq cent mille (500'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-USD) chacune, de la manière suivante:

- la souscription de cinq cent mille (500'000) Actions Préférentielles de Série A, correspondant à la participation dans la prédite augmentation de capital à concurrence de VINGT MILLIONS DE DOLLARS US (20'000'000.-USD) par la société «AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD.»;

3. De modifier l'article 5.1. Le capital social des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation capital, comme suit:

5.1. Le capital social. «Le capital social souscrit est fixé à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (99'996'560.- USD

représenté par:

(a) un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune (les Actions Ordinaires);

(b) sept cent cinquante mille (750'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

Les actions son nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune (les Actions Ordinaires) et deux cent cinquante mille (250.000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.-USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social actuel de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.-USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à l'unanimité à l'exigence

de la notice de convocation, déclarant avoir pleine connaissance de l'objet des résolutions à adopter, qui leur a été communiqué à l'avance, et l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de VINGT MILLIONS DE DOLLARS US (20'000'000.-USD) afin de le porter de son montant actuel de SOIXANTEDIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.- USD) à un montant total de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGTSEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (99'996'560.- USD) par voie de création et émission de cinq cent mille (500'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune, afin d'atteindre à la suite de cette augmentation de capital, un nombre total d'un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires ayant une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et sept cent cinquante mille (750'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires existants «Coralis Investment Ltd.», «Lotte Shopping Co., Ltd.», «Lotte Asset Development Co., Ltd. », et «Hotel Lotte Co., Ltd.» ont déclaré, en rapport avec la présente augmentation de capital décidée en vertu de la première résolution, renoncer à leur droit préférentiel de souscription et à tout autre droit s'y rapportant (s'il en existe) en faveur de l'autre actionnaire existant de la Société et DECIDE d'approuver la souscription des cinq cent mille (500'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-USD) chacune par «AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD», société constituée et existant sous les lois du Japon, établie et ayant son siège social à 1-28-1, Ebisu, Shibuya-Ku, Tokyo 150-8488 Japon.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD», en vertu de la procuration donnée le 05 octobre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

Ledit mandataire a déclaré souscrire, au nom et pour compte de «AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD», à la totalité des cinq cent mille (500'000) Actions Préférentielles de Série A nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-) chacune, par apport en cash et sans paiement d'une prime d'émission quelconque, soit un montant de VINGT MILLIONS DE DOLLARS US (20'000'000.- USD).

Le souscripteur susmentionné déclare et tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée reconnaissent expressément que chaque action nouvelle émise a été intégralement libérée par un apport en numéraire, de sorte que ledit montant de VINGT MILLIONS DE DOLLARS US (20'000'000.- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Il est encore décidé que l'intégralité du montant de VINGT MILLIONS DE DOLLARS US (20'000'000.- USD) est allouée au capital social souscrit de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5.1. Le capital social des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

5.1. Le capital social. « Le capital social souscrit est fixé à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (99'996'560.-USD),

représenté par:

(a) un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune (les Actions Ordinaires);

(b) sept cent cinquante mille (750'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-USD) chacune.

Les actions son nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and eleven,
on the twelfth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "CORALIS S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme), incorporated pursuant to a deed dated 4 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 729 dated 14 May 2002,

the Company being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) in section B under number 85 722 and having its registered office at 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, dated 25 May 2011, published in the Mémorial N° 1885 dated 17 August 2011, and at the page 90454.

The Meeting was declared open by Mrs Catherine DE WAELE, employee, taking the chair of the Meeting and professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints Mrs Emilie BOVRISSE, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Pierre ANGÉ, accountant, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the same meeting.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I) The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To increase the issued share capital of the Company by TWENTY MILLION US DOLLARS (20'000'000.- USD) in order to bring the current issued share capital of SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560.- USD) to a total amount of NINETY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (99'996'560.- USD) by way of creation and issue of five hundred thousand (500'000) new series A preferred shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, to be reached after such increase of capital to a total of one million seven hundred and fortynine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and seven hundred and fifty thousand (750'000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.-USD) each.

2. To accept the subscription and full payment in cash of five hundred thousand (500'000) new series A preferred shares, with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, as follows:

- the subscription of all five hundred thousand (500'000) new series A preferred shares corresponding to a participation in the increase in capital of TWENTY MILLION US DOLLARS (20'000'000.- USD) by the company "AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD.";

3. To amend article 5.1. Share capital of the articles of the Company, in order to reflect the increase in the share capital as follows:

5.1. Share capital. "The subscribed capital is set at NINETY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (99'996'560.- USD) represented by:

(a) one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each (the Ordinary Shares);

(b) seven hundred and fifty thousand (750,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40. USD) each.

The Shares have the form of registered shares or bearer shares, as chosen by the Shareholders."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of shares held by each shareholder are indicated in an attendance list which will remain attached to the present deed in order to be filed with such notarial deed, after having been signed by the shareholders or their attorneys, the members of the board and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

III) It appears from the attendance list that all one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) and two hundred and fifty thousand (250.000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) representing the entire present share capital of SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560.- USD) are present or represented at the meeting, and all the shareholders present or represented unanimously waive the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to them in advance; and the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

After due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of TWENTY MILLION US DOLLARS (20'000'000.- USD) in order to bring the current issued share capital of SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560. USD) to a total amount of NINETY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (99'996'560.-USD) by way of creation and issue of five hundred thousand (500'000) new series A preferred shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, to be reached after such increase of capital to a total of one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and seven hundred and fifty thousand (750'000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the current shareholders "Coralis Investment Ltd.", "Lotte Shopping Co., Ltd.", "Lotte Asset Development Co., Ltd.", and "Hotel Lotte Co., Ltd." have declared for the purposes of the present share capital increase resolved upon under the first resolution, to waive their preferential subscription right and any other related rights (if any) in favour of the other existing shareholder of the Company and RESOLVE to approve the subscription of five hundred thousand (500'000) new series A preferred shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by "AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD", a company incorporated and existing under the laws of Japan, established and having its registered office at 1-28-1, Ebisu, Shibuya-Ku, Tokyo 150-8488 Japan.

Intervention - Subscription - Payment

There now appeared:

Mr Pierre ANGÉ, employee, professionally residing at 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg), acting as a special attorney on behalf of "AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD ", by virtue of a proxy given on 05 October 2011, such proxy, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

Said proxy holder declared, for and on behalf of "AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD " to subscribe to all five hundred thousand (500'000) newly issued series A preferred shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by way of a contribution in cash and without payment of any share premium, being TWENTY MILLION US DOLLARS (20'000'000.- USD).

The prenamed subscriber declares and the present or represented shareholders at this Meeting expressly acknowledge that each newly issued share, has been fully paid up by a contribution in cash, so that the prementioned amount of TWENTY MILLION US DOLLARS (20'000'000. USD) is as of today at the free disposal of the Company which was proved to the undersigned notary who expressly states this.

There was further resolved that the aggregate amount of TWENTY MILLION US DOLLARS (20'000'000.- USD) is allocated to the subscribed share capital of the Company.

Third resolution

In order to reflect the above share capital increase, the Meeting RESOLVES to amend article 5.1. Share capital of the articles of the Company, which shall have henceforth the following new wording:

5.1. Share capital. "The subscribed capital is set at NINETY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (99'996'560.- USD) represented by:

(a) one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each (the Ordinary Shares);

(b) seven hundred and fifty thousand (750,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40. USD) each.

The Shares have the form of registered shares or bearer shares, as chosen by the Shareholders."

There being no further business, the Meeting is then closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be five thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with Us the undersigned notary this deed.

Signé: C. DE WAELE, E. BOVRISSE, P. ANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13754. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011154935/241.

(110181028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Oakmead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.980.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 02.05.2011 um 10.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Abwahl von Frau Ute Klimek, geboren am 04.08.1966 in Halle/Saale, als ständiger Vertreter der MMS Mercury Management Services S.A. wurde angenommen.

2. Die Wahl des neuen ständigen Vertreters der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B 135236 mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11 A, Boulevard Joseph II,

Herr Götz Schöbel, geboren am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11 A, Boulevard Joseph II,

bestellt in der Generalversammlung vom 30.11.2010, wurde angenommen.

Luxemburg, den 02.05.2011.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2011155490/19.

(110180987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh day of the month of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

PhotoTechLuxco 1 S.A., a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the 'Mémorial'), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 163.177 (the 'Sole Shareholder'), being the sole shareholder of PhotoTechLuxco 2 S.A. (the 'Company'), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 17 August 2011, published in the Mémorial number 2560 of 21 October 2011, last amended by deed of the undersigned notary dated 25 October 2011 not yet published in the Mémorial and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 163.216, represented by Ms Virginie GORET, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 25 October 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1 Acknowledgement of the resignation of Mr Jean-Louis Camuzat as director of the Company with effect on 24 October 2011;

2 Appointment of Ms Jennifer Ferrand and Mr Angelo Luis as new directors of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016;

3 Amendment of article 9 first paragraph of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of maximum ten (10) members who need not be shareholders of the Company, a majority of whom shall be professionally or privately residing in Luxembourg.”

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Jean-Louis Camuzat as director of the Company with effect on 24 October 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint as additional new directors of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016 the following persons:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Ms Jennifer Ferrand	24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg	Jurist	23 February 1981	France, Thionville
Mr Angelo Luis	3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg	Administrative and Financial Ma- nager	25 November 1981	France, Colmar

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company as set out in agenda item 3.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Rammerich), Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

PhotoTechLuxco 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.177, (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de PhotoTechLuxco 2 S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2011, publié au Mémorial numéro 2560 du 21 octobre 2011, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte daté du 25 octobre 2011, non encore publié au Mémorial et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.216, représentée par Melle Virginie GORET, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 octobre 2011 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend, par la présente, des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1 Constatation de la démission de M. Jean-Louis Camuzat en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 octobre 2011;

2 Nomination de Mme Jennifer Ferrand et de M. Angelo Luis en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

3 Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société aux fins de se lire comme suit:

« **Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de maximum dix (10) membres, actionnaires ou non de la Société, dont la majorité doit avoir une résidence professionnelle ou privée à Luxembourg.»

Première résolution

L'Actionnaire Unique constate la démission de M. Jean-Louis Camuzat en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 octobre 2011.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident par la présente de nommer en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société avec effet immédiat pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 les personnes suivantes:

Nom	Adresse	Fonction	Date de naissance	Pays et ville de naissance
Mme Jennifer Ferrand	24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Juriste	23 février 1981	France, Thionville
M. Angelo Luis	3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant administratif et financier	25 novembre 1981	France, Colmar

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société tel qu'énoncé à l'ordre du jour sous le point 3.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. Goret, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2294. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155168/118.

(110180487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Union & Will S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.266.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2011155433/13.

(110179731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Stigmon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 54.087.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme STIGMON SA;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Alain RUKAVINA / Paul LAPLUME

Les liquidateurs

Référence de publication: 2011155423/17.

(110180099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ULMH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 735.619,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.870.

—
Extrait des Résolutions des gérants du 4 novembre 2011

Les gérants de ULMH S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

1. De transférer le siège social de la Société de sa présente adresse 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à l'adresse suivante: 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Muriel Grandmaison

Company Administrator

Référence de publication: 2011155429/15.

(110179947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Logilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.833.

L'an deux mille onze.

Le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGILUX S.A., avec siège social à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.833 (NIN 1992 2208 479),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} avril 1978, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 19 juin 1978, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Dudelange, en date du 3 février 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 20 mars 1981;

- suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 29 juin 1990;

- suivant acte reçu par ledit notaire Christine DOERNER en date du 1^{er} septembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 19 décembre 1992;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 911 du 23 octobre 2001.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1066 du 26 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 13 février 2003;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 8 avril 2005, pas publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 20 janvier 2009.

Le capital social de la société s'élève au montant de trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry GIRARD, directeur de société, demeurant à L-2560 Luxembourg, 6/8, rue de Strasbourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'affrètement, le transport par route, par air et par mer, et l'emménagement et le stockage de marchandises de toutes sortes, ainsi que tout ce qui se rattache à l'activité d'affrètement, de transport, de stockage, de courtage, de transit aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la location de véhicules industriels et automobiles.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'affrètement, le transport par route, par air et par mer, et l'emménagement et le stockage de marchandises de toutes sortes, ainsi que tout ce qui se rattache à l'activité d'affrètement, de transport, de stockage, de courtage, de transit aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la location de véhicules industriels et automobiles.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. GIRARD, M. FUNCK, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1950. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155890/76.

(110181452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Immocare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 162.483.

L'an deux mille onze, le seize novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Immocare S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 162483 (la «Société»).

L'actionnaire unique de la Société, Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a comparu et prie le notaire d'acter que:

(i) les 100 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'actionnaire unique, présent se considérant comme dûment convoqué, renonce aux formalités de convocation et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'article 6 des statuts afin de supprimer la possibilité d'émettre des actions au porteur;
- 2) Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des bons de souscription d'actions pour souscrire aux actions ordinaires de la société à émettre dans le cadre du capital autorisé, à la personne et aux conditions que conseil d'administration de la société déterminera;
- 3) Suppression subséquente du droit préférentiel de souscription afin de permettre l'émission des bons de souscription d'actions, leur exercice et l'augmentation de capital résultant de cet exercice dans le cadre du capital autorisé;
- 4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de la société, à augmenter pendant une période de cinq années, le capital social de la société à hauteur d'un montant de 64.170 EUR (soixante-quatre mille cent soixante-dix euros) par émission de 207 (deux cent sept) actions d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à 95.170 EUR (quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix euros), cette augmentation de capital devant être intégralement souscrite en numéraire par l'exercice de bons de souscription d'actions, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre dans le cadre de cette augmentation de capital.

Après que l'agenda ait été approuvé par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de supprimer la possibilité pour la Société d'émettre des actions au porteur.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'autoriser le conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions pour souscrire aux actions ordinaires de la Société à émettre dans le cadre du capital autorisé, à la personne et aux conditions que le conseil d'administration de la Société déterminera.

Les actionnaires reconnaissent expressément avoir reçu le projet de convention d'émission de bons de souscription d'actions concernant les bons de souscription d'action à émettre par le conseil d'administration et en approuvent unanimement et sans réserves les stipulations.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport prescrit par l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires de la Société pour permettre l'émission des bons de souscription d'actions, leur exercice et l'augmentation de capital résultant de cet exercice dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'autoriser le conseil d'administration à augmenter pendant une période de cinq années à compter de la publication du présent acte, le capital social de la société à hauteur d'un montant de 64.170 EUR (soixante-quatre mille cent soixante-dix euros) par émission de 207 (deux cent sept) actions d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à 95.170 EUR (quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix euros), cette augmentation de capital devant être intégralement souscrite en numéraire par l'exercice de bons de souscription d'actions, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre dans le cadre de cette augmentation de capital.

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts de la Société doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé pendant une période de cinq années à augmenter le capital social de la société à hauteur d'un montant de 64.170 EUR (soixante-quatre mille cent soixante-dix euros) par émission de 207 (deux cent sept) actions d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille) euros à 95.170 (quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix euros), cette augmentation de capital devant être intégralement souscrite en numéraire par l'exercice de bons de souscription d'actions, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre dans le cadre de cette augmentation de capital.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ € 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15314. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157645/95.

(110183456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Universal Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.267.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2011155434/13.

(110179732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Bormida Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 44.315.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2011

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes:

1. Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg.
- Monsieur Philippe GILAIN 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Mme Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

2. A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane Wunsch:

Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique, demeurant à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011155609/19.

(110181852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Alternative Leaders Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.418.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2011 reportée au 10 novembre 2011

L'assemblée reconduit le mandat de I.C. DOM-COM Sàrl, 69 Rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155442/14.

(110180185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

iKe Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 63.743.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155443/10.

(110180936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

pgadvisorygroup S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.491.

—
Der Sitz der Gesellschaft
pgadvisorygroup S.A., SPF

ist:

11 A, Boulevard Joseph II
L- 1840 Luxembourg

Pgadvisorygroup S.A., SPF
Unterschrift

Référence de publication: 2011155444/14.

(110180945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Lais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 119.721.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 06 juin 2011 de Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 13 novembre 1967 à Liège, Belgique.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011155477/16.

(110180627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

New Luxcompta s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 164.543.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Danielle RAACH, comptable, née à Rumelange le 26 juillet 1956, demeurant à L-8388 Koerich, 16, rue de Steinfort.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux de comptabilité et de bureau.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "NEW LUXCOMPTA s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Danielle RAACH, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Danielle RAACH, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RAACH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4253. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011155405/130.

(110179815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Financière du Benelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.813.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 septembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A. domiciliée 1 rue Joseph Hackin représentée par monsieur Jacques BORDET, 1 rue Joseph Hackin, L1746 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier DUHR, né le 06.01.1974 à Malmédy (Belgique) ,1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Francesco ZACCHINO.

-

- L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de monsieur Pierre SCHILL.

- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2011157603/22.

(110183099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

—
Suite à une résolution en date du 20 juin 2011, le Conseil d'Administration d'Aberdeen Indirect Property Partners Active SA. a pris les décisions suivantes avec effet au 13 juin 2011:

- accepté de la démission de Packard Backlund;

- nommé Alessandro Bronda, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, administrateur de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011155445/15.

(110180968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Active Logistic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.429.

—
Der Sitz der Gesellschaft

«Active Logistic Systems S.A.»

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Active Logistic Systems S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011155446/14.

(110180947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 novembre 2011.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011/2012 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Alessandro Bertonazzi, employé privé, demeurant 16-18, Rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort, administrateur délégué

Dominique Ransquin, employé privé, demeurant professionnellement 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur;

Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement 23 Val Fleuri, L -1526 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

H.R.T Révision S.A., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ComCo S.A.

Société Anonyme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011155628/25.

(110181753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.405.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 11 novembre 2011, que la société AllianceBernstein Oceanic Corporation Delaware, ayant son siège social à 100, West Tenth Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique a cédé 128 parts sociales qu'elle détenait dans la société AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. à AllianceBernstein Corporation of Delaware ayant son siège social à 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique.

Suite à ce transfert, la totalité des 33000 parts sociales de la société AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. sera détenue par AllianceBernstein Corporation of Delaware.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011155447/17.

(110180741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Accel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 5, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 99.206.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155448/10.

(110180876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Biotoscana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.840.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 08 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Madame Julia Beatriz MUNOZ RIDAU née le 26 juillet 1963 à Bogota, Colombie, résidant au Carrera 13, # 85-39 Bogota, Colombie.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 08 novembre 2011, de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Diego Pablo SEREBRISKY SOLANO, né le 12 mai 1969 à Buenos Aires, Argentine, résidant au Calle 82, # 10-33 Bogota, Colombie;

- Monsieur Andres MARULANDA BERNAL, né le 28 juillet 1973 à Cali, Colombie, résidant au Calle 82, # 10-33 Bogota, Colombie;

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Frederic FRANCESCONI, né le 2 mai 1975 à Thionville, France, résidant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France; et

- Monsieur Alfredo BLANCO, né le 21 mai 1940 à Buenos Aires, Argentine, résidant au 3831 El Prado Blvd, Coconut Grove FL 33133, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011155595/27.

(110181972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

BV Acquisitions Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 320.162,38.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 157.979.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BV Acquisitions Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under the number B 157.979, having a share capital of one hundred twenty-one thousand one hundred thirty-four United States Dollars and ninety United States Dollar Cents (USD 121,134.90) (the Company). The Company has been incorporated on December 23, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published on March 17, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 501 page 24032. The articles of association of the Company have been amended for the last time on September 9, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number MC-39746, acting through its general partner Battery Partners VIII (AIV V), L.P., itself represented by Battery Partners VIII (AIV V), Ltd.,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 13, 2011; and

2. Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number

MC-39743, acting through its general partner Battery Partners VIII Side Fund (AIV), L.P., itself represented by Battery Partners VIII Side Fund (AIV), Ltd.,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 13, 2011,

(hereinafter collectively the Shareholders),

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve million one hundred thirteen thousand four hundred ninety (12,113,490) shares of the Company having a par value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of one hundred twenty-one thousand one hundred thirty-four United States Dollars and ninety United States Dollars Cents (USD 121,134.90) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation of new class of shares, namely the "Class A Ordinary Shares" sub-divided into sub-classes of shares, namely "Class A1 Ordinary Shares" and "Class A2 Ordinary Shares" having such rights and features as set out in articles 8 and 19 of the articles of association of the Company (the Articles) as it is proposed to amend them in items 5. and 6. below and re-designation of the existing issued shares into Class A1 Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine thousand twenty-seven United States Dollars and forty-eight United States Dollars Cents (USD 199,027.48) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty-one thousand one hundred thirty-four United States Dollars and ninety United States Dollars Cents (USD 121,134.90), represented by twelve million one hundred thirteen thousand four hundred ninety (12,113,490) shares having a par value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share to three hundred twenty thousand one hundred sixty-two United States Dollars and thirty-eight United States Dollars Cents (USD 320,162.38), by way of the issue of nineteen million nine hundred two thousand seven hundred forty-eight (19,902,748) new Class A1 Ordinary Shares of the Company having a par value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above by way of contributions in cash.

5. Subsequent amendment to article 8 of the Articles in order to reflect the above changes adopted under items 2. and 3. above.

6. Amendment to article 19 of the Articles;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Headstart S.à r.l. (each an Authorized Representative), each acting individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

8. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Meeting resolves to create new class of shares in the share capital of the Company being denominated "Class A Ordinary Shares" itself divided into subclasses of shares denominated "Class A1 Ordinary Shares" and "Class A2 Ordinary Shares", which will have such rights and features as set out in articles 8 and 19 of the Articles as they will be amended pursuant to the forthcoming resolutions.

The Meeting further resolves to re-designate the current twelve million one hundred thirteen thousand four hundred ninety (12,113,490) shares into twelve million one hundred thirteen thousand four hundred ninety (12,113,490) Class A1 Ordinary Shares.

Third Resolution:

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine thousand twenty-seven United States Dollars and forty-eight United States Dollars Cents (USD 199,027.48) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty-one thousand one hundred thirty-four United States Dollars and ninety United States Dollars Cents (USD 121,134.90), represented by twelve million one hundred thirteen thousand four hundred ninety (12,113,490) shares having a par value of one United States Dollar Cent

(USD 0.01) per share to three hundred twenty thousand one hundred sixty-two United States Dollars and thirty-eight United States Dollars Cents (USD 320,162.38), by way of the issue of nineteen million nine hundred two thousand seven hundred forty-eight (19,902,748) new Class A1 Ordinary Shares of the Company having a par value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., prenamed and represented as described above, hereby declares to subscribe to nine million nine hundred fifty-one thousand three hundred seventy-four (9,951,374) new Class A1 Ordinary Shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of ninety-nine thousand five hundred thirteen United States Dollars and seventy-four United States Dollars Cents (USD 99,513.74) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., prenamed and represented as described above, declares to subscribe to nine million nine hundred fifty-one thousand three hundred seventy-four (9,951,374) new Class A1 Ordinary Shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of ninety-nine thousand five hundred thirteen United States Dollars and seventy-four United States Dollars Cents (USD 99,513.74) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 8 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s corporate capital is composed of Class A Ordinary Shares divided into sub-classes of shares being denominated “Class A1 Ordinary Shares” and “Class A2 Ordinary Shares”.

The Company’s corporate capital is fixed at three hundred twenty thousand one hundred sixty-two United States Dollars and thirty-eight United States Dollars Cents (USD 320,162.38) represented by thirty-two million sixteen thousand two hundred thirty-eight (32,016,238) Class A1 Ordinary Shares all in registered form having a par value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company, at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, may also create and issue additional classes of shares and/or sub-classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Ordinary Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Ordinary Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the Class A1 Ordinary Shares in the share capital of BV Acquisitions S.à r.l..

For the avoidance of any doubt “shares” as referred to in the Articles shall refer to all the shares of the Company from time to time notwithstanding the classes or sub-classes.

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles as follows:

“ **Art. 19.**

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

19.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Ordinary Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Ordinary Shares in respect of such shares, shall be entitled to:

(i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class A1 Ordinary Shares in the share capital of BV Acquisitions S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus

(ii) any costs directly related to the Class Ordinary A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of shares on a pro rata basis to the number of shares held by them.

19.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 19.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company”

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze septembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BV Acquisitions Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 157.979, ayant un capital social de cent vingt et un mille cent trente quatre Dollars Américains et quatre-vingt dix centimes (USD 121,134.90) (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié le 17 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 page 24032. Les statuts de la Société ont été modifiés la

dernière fois le 9 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., un exempted limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY11104, Iles Cayman et inscrit au Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro MC-39746, agissant à travers son associé commandité Battery Partners VIII (AIV V), L.P., représentée par Battery Partners VIII (AIV V), Ltd.,

ici représenté par Regis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 septembre 2011; et

2. Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., un exempted limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman et inscrit au Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro MC-39743, agissant à travers son associé commandité Battery Partners VIII Side Fund (AIV), L.P., lui-même représentée par Battery Partners VIII Side Fund (AIV), Ltd.,

ici représenté par Regis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 septembre 2011,

(ci-après collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que, les douze millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt dix (12.113.490) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) par part sociale, représentant l'entièreté du capital social votant de la Société d'un montant de cent vingt-et-un mille cent trente-quatre Dollars Américains et quatre-vingt dix centimes de Dollar Américain (USD 121.134,90) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2 Création d'une nouvelle classe de parts sociales, soit les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A" subdivisée en sous-classes de parts sociales, soit les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1" et les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2" ayant ses droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les articles 8 et 19 des statuts de la Société (les Statuts) tels que proposés pour modification dans les points 5 et 6 ci-dessous et nouvelle dénomination des parts sociales émises existantes en Parts Sociales Ordinaires de Classe A1;

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt dix-neuf mille vingt-sept Dollars Américains et quarante-huit centimes de Dollar Américain (USD 199.027,48) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-et-un mille cent trente-quatre Dollars Américains et quatre-vingt dix centimes de Dollar Américain (USD 121.134,90), représenté par douze millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt dix (12.113.490) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) par part sociale à un montant de trois cent vingt mille cent soixante deux Dollars Américains et trente-huit centimes (USD 320.162,38) par l'émission de dix neuf million neuf cent deux mille sept cent quarante-huit (19.902.748) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class A1 de la Société ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) par part sociale.

4 Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 3 ci-dessus par voie de paiements en numéraire.

5 Modification subséquente de l'article 8 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus adoptées dans les points 2 et 3 ci-dessus.

6 Modification de l'article 19 des Statuts.

7 Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de Headstart S.à r.l. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

8 Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société étant dénommée "Parts Sociales Ordinaires de Classe A" elle-même divisée en sous-classes de parts sociales étant dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1" et "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2", qui auront ses droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les articles 8 et 19 des Statuts tels qu'ils seront modifiés en vertu des résolutions futures.

L'Assemblée décide par ailleurs de renommer les douze millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt dix (12.113.490) parts sociales parts sociales actuelles en douze millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt dix (12.113.490) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de Société d'un montant de cent quatre-vingt dix-neuf mille vingt-sept Dollars Américains et quarante-huit centimes de Dollar Américain (USD 199.027,48) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-et-un mille cent trente-quatre Dollars Américains et quatre-vingt dix centimes de Dollar Américain (USD 121.134,90), représenté par douze millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt dix (12.113.490) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) par part sociale à un montant de trois cent vingt mille cent soixante deux Dollars Américains et trente-huit centimes de Dollar Américain (USD 320.162,38) par l'émission de dix neuf million neuf cent deux mille sept cent quarante-huit (19.902.748) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class A1 de la Société ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) par part sociale.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à neuf million neuf cent cinquante et un mille trois cent soixante-quatorze (9.951.374) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class A1 de la Société et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent treize Dollars Américains et soixante-quatorze centimes de Dollar Américain (USD 99.513,74) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à neuf million neuf cent cinquante et un mille trois cent soixante-quatorze (9.951.374) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Class A1 de la Société et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent treize Dollars Américains et soixante-quatorze centimes de Dollar Américain (USD 99.513,74) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de l'augmentation de capital est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve d'une telle disposition a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est composé de Parts Sociales de Classe A divisées en sous-classes de parts sociales étant dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1" et "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2".

Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt mille cent soixante deux Dollars Américains et trente-huit centimes (USD 320.162,38), représenté par trente-deux million seize mille deux cent trente-huit (32,016,238) parts sociales ordinaires de Classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant selon les modalités requises pour la modification des Statuts, peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires et/ou sous-classes de parts sociales qui seront désignées différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A forment des classes de parts sociales distinctes dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations (rank pari passu) à tous égards sauf disposition spécifique ci-après.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A traceront la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 dans le capital social de BV Acquisitions S.à r.l..

En tout état de cause, "parts sociales" comme mentionné dans les Statuts fera référence aux parts sociales de la Société de temps à autre nonobstant les classes ou sous-classes.»

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts comme suit:

" Art. 19.

19.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, frais, amortissement, provisions et charges représente le bénéfice net de la Société. Chaque année cinq pour cent du bénéfice net sera transféré à la réserve statutaire.

Cette déduction n'est plus obligatoire lorsque la réserve statutaire atteint un dixième du capital émis mais doit être reprise jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour tout motif quel qu'il soit, il a été entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

19.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la loi, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et versés comme suit:

a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A au moment de cette distribution, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe A pour ces parts sociales, aura droit à:

(i) Tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 dans le capital social de BV Acquisitions S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins

(ii) Tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de la Classe Ordinaire A.

Les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

c) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales particulière. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices et dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs des parts sociales proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

19.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément à l'article 19.2 à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un relevé de compte ou un inventaire ou rapport est établi par le dirigeant du conseil de gérance de la Société;

(ii) ce relevé de compte, inventaire ou rapport montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué en tant qu'acompte sur dividende, les associés concernés se verront obligés de rembourser le déficit à la Société."

Septième résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42113. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011156981/373.

(110182844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

AMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 137.120.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155449/10.

(110180865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Banaras S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 66.866.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011155450/13.

(110181137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Becastiën S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.430.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2011:

Sont présents:

Madame Anela Cassandra Buis, administrateur A

Monsieur Harry Blik, administrateur B

Il a été unanimement décidé que:

Le Conseil d'Administration décide conformément à l'article 2 des statuts de la société, de transférer son siège social de son adresse actuelle au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration

Anela Cassandra Buis / Harry Blik

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011155451/17.

(110181036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

CONPLEX International GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 153.637.

Der Sitz der Gesellschaft
CONPLEX International GmbH

ist:

11 A, Boulevard Joseph II
L- 1840 Luxembourg

CONPLEX International GmbH
Unterschrift

Référence de publication: 2011155459/14.

(110180935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Black Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 131.279.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011155453/13.

(110181132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Capitalis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 155.888.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 mai 2011

L'associé unique a décidé de reporter la fin du premier exercice social au 31 décembre 2011.

Par conséquent, cette décision annule les Dispositions Transitoires prévues dans les Statuts de la Société.

Ainsi, le premier exercice social de la Société commence le 30 septembre 2010 et se clôture le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme
Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011155455/17.

(110180568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.202.725,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et
- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dlux Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011155666/24.

(110181613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Finstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 48.918.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Finstone S.à r.l.», a «société à responsabilité limitée» (the «Company»), having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 48.918, incorporated by deed acted on the 29th day of September 1994, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 16 of 11th January 1995, whose articles of association have been amended several time and at last by deed of the 30th September 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 428 of 5th March 2011.

There appeared,

- Eclat Investments S.A., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, («Eclat»),
 - Duemilaquattro S.r.l., a company having its registered office at 11, Via Verdi, I-24100 Bergamo, Italy, («Duemilaquattro»),
 - YorkConsulting -Comércio Internacional e Serviços, Sociedade Unipessoal, Lda, a company having its registered office at 73, Avenida Arriaga, P-105 Sala, Madeira, («YorkConsulting»),
- (the «Shareholders»),

hereby represented by Mr. Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seat, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The meeting is presided by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The Shareholders presents or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- On the 524,774 shares representing the capital of the Company, 10,791 shares are owned by the Company and have no voting right and 513,983 are held by the three Shareholders.

III.- As appears from the attendance list, the 513,783 shares, representing 97.9% of the capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's financial year closing date, from December 31st to September 30th
2. Fixation of the next closing date year on September 30, 2011
3. Amendment of the article 13 of the Articles of Association

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to September 30th.

Second resolution:

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on January 1, 2011 to September 30, 2011.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 13 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 13. The Company's financial year begins on October 1st and closes on September 30th.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le vingt-et-un octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Finstone S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.918, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 16 du 11 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 428 du 5 mars 2011.

A comparu,

- Eclat Investments S.A., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, («Eclat»),
 - Duemilaquattro S.r.l., une société ayant son siège social au 11, Via Verdi, I-24100 Bergamo, Italie, («Duemilaquattro»),
 - YorkConsulting -Comércio Internacional e Serviços, Sociedade Unipessoal, Lda, une société ayant son siège social au 73, Avenida Arriaga, P-105 Sala, Madeira, («YorkConsulting»),
- (les «Actionnaires»),

ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé,

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Sur les 524,774 parts représentant le capital social de la Société, 10,791 parts sont détenues par la Société et n'ont pas de droit de vote et 513,983 sont détenues par les trois Actionnaires.

III.- Il ressort de la liste de présence que les 513,783 parts sociales, représentant 97.9% du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

150238

Ordre du jour

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre.
2. Fixation de la date de la prochaine clôture au 30 septembre 2011.
3. Modification de l'article 13 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre 2011, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2011 se termine le 30 septembre 2011.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S: WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48179. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154992/123.

(110181118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

CIMA S.A., Cima International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.023.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société, tenue en date du 26 octobre 2011 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, de son poste d'administrateur-délégué, avec effet immédiat,

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur André PRIVATEER, demeurant 7, rue Sainte Apolline, F-75003 Paris, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011155457/17.

(110180976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Feltex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.111.

Der Sitz der Gesellschaft

Feltex SA

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Feltex SA.

Unterschrift

Référence de publication: 2011155462/14.

(110180938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Colinvest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.033.

—
Veillez prendre note que l'adresse de Monsieur Enrique Wifredo Ruete, actionnaire de la Société, a changé du Barrio Carabassa Pilar, RA - Provincia de Buenos Aires au Edificio Terrazas del Pinar Apto. 2, Parada 28 Mansa, Pinares, Punta del Este, Maldonado, Uruguay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011155456/15.

(110180722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Colisa S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.148.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 Octobre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de:

- accepter la démission de Madame Maria Eugénia BEGUE de sa fonction d'administrateur;

- nommer en remplacement Madame Julia PEPINO, employée privée, demeurant à F-06400 Cannes, 150, av Michel Jourdan La Bocca. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BEGUE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011155458/15.

(110180537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 36.943.060,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et
- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSV Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011155677/24.

(110181960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

East-West Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8479 Eischen, 20, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 145.457.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2011

Par décision du 14 novembre 2011, l'assemblée générale des associés a décidé de nommer Monsieur Andrey NIKITIN, né le 5 mai 1979 à Ivanovo (Russie), demeurant à U Akademie, 524/13, 170 000 Prague, République Tchèque, au poste de gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155460/15.

(110181043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

G&G Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.124.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155463/10.

(110180997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Wright Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 104.572.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011158726/13.

(110181935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.
